



## Opération de Développement Rural

# RAPPORT ANNUEL 2021

## **INTRODUCTION**

La Commune de Hamoir en est à son deuxième Programme Communal de Développement Rural. Celui-ci a été approuvé par le Gouvernement wallon le 7 juin 2012 pour une durée de 10 ans. Le présent rapport fait le bilan annuel de cette nouvelle Opération de Développement Rural.

Pour rappel, le premier PCDR a été approuvé le 21 novembre 1996 pour une durée de 5 ans. Outre les diverses actions et projets non subventionnés par le développement rural, quatre conventions-exécution ont été réalisées : aménagement de la place du Wez à Comblain-la-Tour, aménagement de la Maison du Piqueur à Hamoir, aménagement de la Maison de village à Filot, aménagement de la salle Les Amis Réunis à Fairon.

Le rapport annuel de CCATM-CLDR est intégré à la fin de ce rapport.

### **Réalisation du programme d'actions**

Plusieurs activités et aménagements en lien avec le programme d'actions du PCDR ont été réalisés ou sont en cours de réalisation par les services publics et/ou des citoyens :

## ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

### 1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoirs subsidiants	Infos sur le projet
1	9	Réalisation d'aménagements de sécurité sur la route d'Insegotte, rue Es Thier, rue de Hittin, à Werbeucommune et au Chirmont en vue d'aménager des zones 30 Km/h	221.347,72 € (estimé)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements réalisés à Werbeucommune, au Chirmont, rues d'Insegotte et de Godinry à Filot.</li> <li>- Création de zones 30 dans le centre de Fairon, et de Filot (2014)</li> <li>- Rue Es Thier : aménagements provisoires (chicanes) pendant l'été (2014)</li> <li>- Rue de Hittin : intégration de la problématique dans l'étude d'égouttage (2014)</li> <li>- Egouttage rue de Hittin</li> <li>- Changement de la limitation de vitesse dans la traversée de Comblain-Fairon</li> <li>- Tout a été réalisé dans cette fiche-projet, mais celle-ci se poursuit encore avec la réalisation d'autres aménagements dans d'autres rues en fonction des demandes de la population</li> </ul>
1	1	Ajout du chaînon manquant au RAVeL 5 de l'Ourthe entre Comblain-la-Tour et Hamoir en vue d'améliorer la mobilité douce intervillages et de favoriser le développement touristique			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du 2<sup>e</sup> tronçon Comblain-Fairon – Hamoir, clôturé en 2019</li> <li>- Liaison entre Hamoir et Bomal en préparation</li> <li>- Passerelle installée entre Comblain-Fairon et Hamoir et inaugurée en juillet 2019</li> <li>- Réalisation d'un tronçon manquant (400m) programmé en 2022</li> </ul>
3	4	Réhabilitation de l'ancienne voie de chemin de fer vicinal en vue de relier	A déterminer		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signalisation temporaire installée</li> </ul>

		le RAVeL 5 de l'Ourthe et la Transferrusienne			- Ancienne voie partiellement déclassée et vendue : procédure de mise en place d'un chemin alternatif (par Comblinay pour éviter la route principale), approbation au Conseil communal du 25/02/2019. Les modifications et créations de voiries sont encore à réaliser
3	5	Création d'un Comité culturel	A déterminer		- Création d'un comité culturel en octobre 2019 (« Cultur'Ha ») sous la coupe de l'OT (différents projets : théâtre, littérature, arts plastiques, etc.)
1	2	Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale	Estimation du marché en 5 lots (2017) : 1.554.000 €	Développement rural  Convention-faisabilité : 38.506,56 €	- Signature de la convention-faisabilité par le Ministre le 17.01.14 pour la 1 <sup>re</sup> phase. - Marché de service attribué en 2015 à l'association momentanée Lacasse-Monfort SPRL et Synergie Architecture. - Avant-projet approuvé par la RW le 27.01.16 - Approbation du Cahier des Charges et de la proposition de convention-réalisation par le Conseil communal le 27.10.16 - Signature de la convention-réalisation par le Ministre le 25.04.17. - Lancement de la procédure d'adjudication (marché scindé en 5 lots pour en réduire le coût) - <b>Maison des associations inaugurée en septembre 2021.</b> - Etat final du lot 5 à venir. - Clôture financière et recalcul des surfaces suite à la requalification des archives et du local de réunion

## 2. Tableau des projets en cours

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	6	Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux	A déterminer	UREBA RW Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement d'un éco-passeur au 1/12/2012</li> <li>- Projet 31 communes au soleil (étude approfondie des 5 bâtiments communaux les plus énergivores)</li> <li>- Réalisation d'un plan d'investissement pluriannuel</li> <li>- Adhésion POLLEC</li> <li>- novembre 2019, validation par le Collège des objectifs sectoriels de réduction des émissions de CO2.</li> <li>- Avril 2020 : remise du Plan Climat.</li> <li>- Poursuite des actions de rénovation et d'isolation des bâtiments communaux (écoles (ex. : de Comblain-la-Tour), bâtiment faisant face à l'AC et étude pour l'Eglise de Xhignesse)</li> <li>- Ordre de priorité à établir pour d'autres bâtiments communaux</li> <li>- Convention Rénowat à approuver donc possibilité d'un projet auto-financé</li> <li>- Pas besoin d'une convention du DR : fonds communaux et subsides RW</li> <li>- Installation de panneaux photovoltaïques sur la salle des Amis Réunis de Fairon</li> </ul>

1	7	Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique	Comblain-la-Tour : 2.350.000 € Filot : à déterminer	SPAQuE Wallonie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zoning de Comblain-la-Tour : travaux de dépollution du sol clôturés.</li> <li>- Etude d'une collaboration avec la SPI : réalisation d'une enquête publique et présentation du projet aux riverains le 29.08.17</li> <li>- 1<sup>ère</sup> zone d'activités économiques à Filot : abandonnée de commun accord avec la RW et la SPI (localisation inadaptée)</li> <li>- Seconde zone de Comblain-la-Tour désormais dépolluée</li> <li>- Périmètre de reconnaissance de zone approuvé le 07/05/2019</li> <li>- Objectif : diminution de la facture communale du projet SPI</li> </ul>
1	8	Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'utilisateurs des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce	Total global TVA et honoraires inclus 456 481,12 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement rural</li> <li>- Appel à projets « Mobilité active 2019 »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un masterplan en 2018 : projet de création d'une passerelle au-dessus de l'Ourthe entre le quartier de Werbeucommune et le nouveau quartier de la gare, et liaison avec le RAVeL</li> <li>- Candidature retenue dans le cadre de l'appel à projet « mobilité active 2019 »</li> <li>- Pré-réunion de coordination organisée en juin 2019 afin de combiner les subsides et de demander au DR son aide.</li> <li>- <b>Dossier en cours, la Commune espère une convention-exécution lors de la prochaine session d'approbation (avril 2022).</b></li> </ul>

1	10	Restaurer et mettre en valeur l'Eglise Saint-Pierre à Xhignesse, patrimoine exceptionnel de Wallonie, à des fins patrimoniales, culturelles et touristiques	228.460,10 € (phase 1 : ext.)  En cours d'examen (phase 2 : int.)	SPW – Département du Patrimoine – direction de la restauration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux terminés pour la phase 1 (extérieur de l'église)</li> <li>- Contact pris avec le bureau PHD pour l'étude de la phase 2 (réfection et rénovation de l'intérieur)</li> <li>- Phase 2 (intérieur) désormais lancée</li> <li>- Objectif: détermination des travaux exacts à réaliser en fonction de la destination et des subsides possibles</li> <li>- Contacts avec l'AWAP en 2019 (dont une rencontre avec Sophie DENOËL, Directrice de l'AWAP le 28/05/2019). La réunion est programmée le 16/02/2021.</li> <li>- 5 questions à soulever par la Commune concernant des choix techniques et esthétiques (aménagements extérieurs, type de chauffage, revêtement sol, allègement pilastres et remplacement vitraux)</li> <li>- Ce dossier suit son cours.</li> <li>- Travaux de maintenances subsidiés par l'AWAP programmés en 2022</li> </ul>
---	----	---	---	--	--



1	12	Actions d'information et de sensibilisation en matière d'environnement	A déterminer	SPW – engagement d'un éco-conseiller Wallonie – subside Emball'agir	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement d'un éco-conseiller et d'un éco-passeur</li> <li>- Journée de l'environnement</li> <li>- Journée de l'arbre</li> <li>- Création d'une cellule « Cadre de vie »</li> <li>- Gestion différenciée des espaces verts</li> <li>- Mise en place d'un PCDN <ul style="list-style-type: none"> <li>- groupe de travail actif encadré par la FRW</li> <li>- validation du Plan 2020</li> </ul> </li> <li>- Mise en place d'actions telles que la journée « Hamoir en transition », « taille fruitiers »</li> <li>- Appel à projets biodiversité</li> <li>- Actions du PCDN pour 2022</li> </ul>
---	----	--	--------------	---	--

1	13	Amélioration de la communication	A déterminer	- Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du site Internet communal suite au rapport de la Région wallonne</li> <li>- Création et mises à jour régulières d'un Guide des Informations pratiques par le Conseil communal des seniors</li> <li>- Application mobile « Hamoir » à l'étude</li> <li>- Page de l'Administration communale sur les réseaux sociaux (Facebook)</li> <li>- Mise à jour et distribution de la brochure Services via le CCS</li> <li>- Actions menées en 2018 : réécriture des sites communal et de l'OT, mise en place d'un mensuel d'informations « Hamoir agenda »</li> <li>- Nouvelle idée : création d'un outil de communication accessible à tous les citoyens pour faciliter les échanges tous azimuts avec l'Administration communale : mise en place en 2022</li> </ul>
1	14	Réorganiser la circulation entre les différents lieux de vie au profit des modes doux en recréant l'identité du village, de la convivialité et en mettant en valeur le patrimoine	40.000 € (phase 1)	- Développement rural  SPW Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A coordonner avec l'étude d'égouttage et le projet de station d'épuration avec la SPGE</li> <li>- Rejoint d'autres dossiers en cours (1.8 et 1.4)</li> <li>- Le traçage du réseau à Points-Nœud a été accepté par la Commune en 2019 ; la réalisation a eu lieu en 2020</li> <li>- Etude de la mise en zone 30 du centre de Hamoir</li> <li>- Appel à projets WalCy (liaison RAVeL – village et mise en place de la Commission vélo)</li> </ul>

1	15	Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la commune	10.632.316,50 € (estimé)	CGT Fonds FEDER Fonds privés Infrasports	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur l'aménagement d'un complexe sportif et la reconversion du camping (étude de type master plan réalisée sur le centre de Hamoir)</li> <li>- Dossier important : commune très concernée car camping communal en phase de reconversion (lié aux obligations du Code wallon du Tourisme). Plan de reconversion déposé au CGT en décembre 2019 et mise en œuvre d'une 1<sup>ère</sup> phase d'évacuation</li> <li>- Pré-réunion de coordination organisée en juin 2019 afin de présenter le projet au DR. Projet constitué de 3 phases :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aménagement d'un parking</li> <li>2. Espace convivial + OT + plaine de jeux (lien entre le centre et le RAVeL)</li> <li>3. Hébergements type « sport nature » (développé ultérieurement)</li> </ol> </li> <li>- Projet apprécié mais qui demande plus de précisions ; probablement pas d'implication du DR</li> <li>- Demande d'estimation des terrains</li> <li>- Liaison à faire entre RAVeL et hall omnisports</li> <li>- En attente d'un appel à projet de la RW pour favoriser la reconversion des campings en zones inondables</li> <li>- Préparation d'une nouvelle demande d'agrément pour un camping de passage de 48 places</li> <li>- Adaptation des infrastructures suite aux inondations de juillet 2021</li> </ul>
---	----	--	--------------------------	---	--

2	2	Mise en valeur du patrimoine	A déterminer		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfection de murs de cimetières</li> <li>- Groupe PCDN créé pour élaboration promenades didactiques</li> <li>- Rénovation enceintes cimetières</li> <li>- Expositions d'artistes locaux</li> <li>- Rédaction brochure historique du jumelage</li> <li>- Mémoires de guerre(s)</li> <li>- Appel à projet recensement du petit patrimoine populaire wallon, élaboration pour 2020 et 2021 (subside de 10 000€, A.M. du 07/08/2019)</li> </ul>
2	3	Construire l'image de Comblain-la-Tour comme capitale européenne du jazz	A déterminer	Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabiliter le festival coûterait trop cher mais plusieurs rappels et références au festival de jazz ont été réalisés en 2019 (lors de la garden party de CLT au mois d'août et lors de la journée des Hamoiriens en septembre, exposition 60 ans de jazz à CLT)</li> </ul>
2	5	Création d'un réseau de circuits cyclotouristes afin de développer le tourisme	ND	Province - Pollec	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau à points-nœud presque terminé</li> <li>- RAVEl de l'Ourthe en cours (passerelle entre Hamoir et Comblain-Fairon inaugurée en juillet 2019)</li> <li>- Création de différents circuits destinés aux e-bike en vue de découvrir le Condroz, la Famenne et l'Ardenne</li> <li>- 6 bornes de rechargement vélos (VAE) commandées</li> </ul>

	6	Mise en œuvre de Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) en vue d'y développer de l'habitat	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport Urbanistique et Environnemental pour la ZACC du Chirmont approuvé par la Région wallonne le 23.10.2014</li> <li>- Introduction du permis d'urbanisation en 2017 (recalé en raison de la nécessité de réaliser une étude d'incidence complémentaire qui est à présent terminée).</li> <li>- Nouvelle demande de permis d'urbanisation déposée en 2021, toujours en attente de la décision du permis.</li> </ul>
2	8	Rénovation de la salle Talier et de ses abords	A déterminer	Fonds propres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Petits travaux (nouveau chauffage, peinture, éléments techniques de scène neufs) réalisés en 2015, 2016, 2017 et 2018.</li> <li>- Arbres coupés</li> <li>- Subside UREBA octroyé pour l'isolation du sas d'entrée.</li> <li>- Objectif en attente : remplacer les vitrages (fenêtre et porte) et châssis de la cafétéria (dossier UREBA rentré à cet effet début 2019) + amélioration du parking</li> </ul>



3	8	Aménagement de l'Administration communale et de son parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la convivialité	A déterminer	<p>Appels à projets</p> <p>« C'est ma ruralite »</p> <p>« Ecobâtis »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements de nouveaux bureaux dans l'Administration communale</li> <li>- Travaux de mise en conformité de l'électricité (2<sup>e</sup> phase)</li> <li>- Introduction d'une candidature au Fonds Forgeur pour la rénovation de la Maison communale (non retenu)</li> <li>- Désignation d'un auteur de projet (bureau PHD) pour réaliser un espace multisports et de convivialité dans le parc (en lien avec la fiche 1.2) : recentrage du projet vers le complexe sportif</li> <li>- Aménagement d'un espace didactique et d'une zone de végétation locale et régionale dans le parc de l'Administration communale réalisé par le PCDN</li> <li>- Fiche liée à d'autres dossiers (maison des associations, annexe Gaston Chauffé, ...)</li> <li>- Rénovation de la maison « Gaston Chauffé » dans le parc communal, subsides Ecobatis, les travaux ont été finalisés en 2021</li> <li>- Aménagement à revoir en fonction de l'usage de chaque lieu</li> <li>- Réponse à l'appel à projet « C'est ma ruralité », visant à promouvoir le bien-être, la convivialité et les liens intergénérationnels en milieu rural (subside de 10 148 €) Arrêté Ministériel du 10/07/2019 « Rencontres autour du jeu ». Placement de tables de jeux, bancs : Août 2021</li> </ul>
---	---	---	--------------	--	---

3	9	Création de logements	A déterminer		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition d'une propriété : maison (ILA), appartement géré par la commune, entrepôts à destination de l'OT, Initiative de lotissements.</li> <li>- Aussi lié à d'autres fiches-projets (ex. : lotissement de Filot, en collaboration avec Eloy et la société de construction Delta, ou Quartier nord)</li> <li>- Lotissement communal du Chirmont (20 lots maximum) avec EIE en cours.</li> <li>- Diverses réflexions sur la modification du plan de secteur en fonction du facteur inondation</li> </ul>
1	5	Création d'un Conseil communal des jeunes	Engagement d'une personne à mi-temps 5000 €/an en frais de fonctionnement	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre avec le CRECCIDE en 2019 et février 2013</li> <li>- Rencontre avec la Teignouse mais collaboration envisagée difficile car trop peu de moyens humains (exemple : Wanze)</li> <li>- Mise en place d'une coordination jeunesse en 2020 reprenant différents intervenants.</li> </ul>
3	2	Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de l'habitat et du parking à proximité de la Maison de village de Filot	Acquisition terrain : 133.524, 74€  Aménagements (estimatifs) : 237.840, 71 €	Développement Rural Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le terrain va être acheté par la Commune signature en mars 2022;</li> <li>- La convention-exécution a été octroyée en janvier 2022.</li> </ul>



### 3. Tableau des projets en attente

Priorité PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Infos projet
1	3	Aménagement de la Maison Biron et intégration de l'ensemble du bâtiment dans le parc Biron à aménager	1.684.164,86 € (estimé)	Développement rural Espaces verts PCDN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre du PwDR 2007-2013 (mesure 321), un ordinateur avec imprimante a été installé à la bibliothèque</li> <li>- Potager partagé et plantations de fruitiers</li> </ul>
1	11	Aménagement d'une prise d'eau sur le ruisseau « de Dessus Sparmont » en vue d'améliorer la protection du ruisseau « de Monts des Prés », dit « du Blokai »	94.672,82 € (estimé)	Développement rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fait partie du programme d'actions du Contrat Rivière</li> </ul>
2	1	Création de logements passifs à loyers modérés dans le parc Biron	1.562.307,54 € (estimé)	Développement rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrain à acquérir</li> <li>- Réflexion à creuser quant aux aménagements souhaités : logements publics et parking auprès des habitations</li> </ul>
3	10	Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur la réfection du Château communal (action possible après 2020)</li> <li>- Globalement : pas de besoin d'acquisition ressenti pour le moment</li> </ul>

3	6	Création d'un atelier rural		Développement Rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif : le créer dans le zoning SPI à Comblain-la-Tour</li> <li>- Pour mise à disposition des jeunes entrepreneurs locaux</li> <li>- Nécessité d'analyser au préalable d'autres exemples locaux (ex. : Comblain-au-Pont)</li> </ul>
2	9	Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine	A déterminer	Fonds propres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce projet ne sera pas activé dans le cadre du PCDR car d'autres projets sont souhaités avant la fin de validité de ce dernier.</li> <li>- L'aménagement se fera sur fonds propres ou via d'autres pouvoirs subsidiaires que le DR.</li> </ul>
1	4	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking	1.589.036,61 (estimé)	€ SPW DGO Routes et bâtiments Développement rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le SPW doit, en cas de réfection de routes, réaliser des aménagements pour les usagers doux. Cette route est prioritaire dans le programme d'actions régional, la Commune va attendre la réfection de la voirie pour obtenir la liaison douce.</li> <li>- Quant à l'espace de repos, la Commune pourrait l'acquérir prochainement. Dès lors, ce projet est en attente.</li> </ul>

#### 4. Tableau des projets abandonnés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Raison de l'abandon
2	7	Aménagement du « Quartier Nord », en lien avec la révision du Plan Communal d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir PCA abrogé le 14/10/2015 A.M. Publication au M.B. le 30/11/2015, entrée en vigueur le 10/12/2015	A déterminer	Commune Investisseurs privés DR	- Des investisseurs privés ont pris possession du Quartier Nord et ces derniers ont des grands projets. Dès lors, la Commune n'activera pas la fiche. 1. Appart-hôtel de 38 appartements cocooning 2. Immeuble de 20 appartements 3. Maisons unifamiliales 4. Espaces conviviaux et liaisons piétonnes
2	4	Aménagements de convivialité et mise en place d'une épuration autonome groupée dans la rue du Vicinal	904.858,81 € (estimé)	Développement rural	Manque de moyens et de temps
3	1	Aménagement de l'ancien presbytère	A déterminer	A déterminer	
3	7	Création d'une Agence de Développement Local (ADL)	A déterminer	SPW	
3	11	Création d'un réseau de chaleur dans le centre de Hamoir	A déterminer	A déterminer	

## 5. Tableau des initiatives nouvelles

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Justification de l'initiative
<p>Population vieillissante (surreprésentation des 70 et 80 ans)</p> <p>Manque de logements (horizon 2035 : besoin de 320 à 420 nouveaux logements sur la commune. Or le Quartier Nord peut constituer une réserve de logements)</p> <p>Peu d'attractivité touristique au regard du potentiel communal (menace de la proximité de Durbuy)</p> <p>Manque de commerces (détérioration lente)</p>	<p>Nécessité de répondre aux enjeux en termes de logements, de commerce, d'attractivité touristique et paysagère et de vieillissement de la population</p> <p>Besoin de développer un outil comme vision stratégique pour l'avenir communal</p>	Réalisation de l'étude d'un projet de Masterplan communal (105 pages)	A déterminer	A déterminer	Lien avec plusieurs fiches-projets du PCDR

**ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX**

Année de la convention-faisabilité	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2014	PCDR classique <del>PwDR 2007-2008</del>	1.2 : Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale	Aménager une salle de réunion, une bibliothèque et un Espace Public Numérique dans un bâtiment à restaurer	38.506,56 € (provision pour l'étude)
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				9 mars 2015
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				4 décembre 2015
Approbation de l'avant-projet par la R.W				27 janvier 2016
Approbation du projet par l'A.C.				27 octobre 2016
Approbation du projet par le Ministre				25 avril 2017
Adjudication :				août 2017 (4 offres)
Relance de l'adjudication selon nouvelle réglementation des marchés publics (juin 2017)				12 juin 2017
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				19 juillet 2018
Attribution des travaux en 5 lots				26 mars 2018
Début des travaux				05 novembre 2018
Réception provisoire				
Décompte final				<b>1 659 265,80 €</b>
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				1 542 596,86 €
Montant du subside développement rural (convention-réalisation + complément)				878 801,74 € (808 345,99 € + 70 455,75 €)
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				Reste un montant de 10 700,40 € pour payer l'état final

**ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2003 (ancien PCDR)	PCDR classique <del>PDR 2000-2006</del> <del>Phasing out objectif 1 2000-2006</del> <del>PwDR 2007-2008</del>	Aménagement salle « Les amis réunis » à Fairon	Transformation de la salle les amis réunis en maison de village	647.884.30€	12/02/2010

<b>Etat du patrimoine :</b>				
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>			<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>				
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente				
Montant de la vente				
Modalités de réaffectation du montant de la vente				
<b>Le bien est-il loué ?</b>			<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>				
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel		
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel		
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel		
Réaffectation des bénéfices				
<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien</b>				
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Les locaux sont utilisés pour les activités suivantes : atelier théâtre, atelier cirque, espace jeune, jeu de cartes (commission des aînés), repas et garderie de l'école, tennis de table, cours de cuisine, repas-spectacle et réunion des différentes associations locales (comité de St Nicolas, comité scolaire, club du tennis de table, patro, etc.). En outre, les locaux sont mis à la disposition de la population pour des repas et des fêtes familiaux (communion, mariage, enterrement, etc.).			

Impact des activités sur emploi	Engagement de personnel d'entretien
---------------------------------	-------------------------------------

**ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA CCATM-CLDR**

Le rapport annuel de la CCATM-CLDR est joint à ce rapport.

Année de l'installation de la CCATM-CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CCATM-CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2008	2008	Nouvelle composition approuvée par le Conseil communal le 23 décembre 2013	24/01/2014
<b>Date des réunions durant l'année écoulée</b>	1/03/2021	<b>Nombre de présents</b>	16 participants
	28/04/2021		11 participants
	26/08/2021		13 participants
	1/12/2021		13 participants

## Réflexion sur l'Opération de Développement Rural

Dossiers du PCDR traités lors des quatre réunions organisées en 2021:

- Fiche-projet 3.2 : acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, du logement et du parking à proximité de la Maison de village (Filot) : convention-exécution octroyée en janvier 2022.
- Fiche-projet 1.2 « Maison rurale à Hamoir » : travaux terminés et inauguration en septembre 2021.
- Fiche-projet 1.8 : réalisation de liaisons entre les lieux de vie : cette fiche a été actualisée et propose dorénavant la création d'une passerelle entre Werbeucommune et le quartier de la gare (+ sentier pour usagers doux). Une convention-exécution est souhaitée lors de la prochaine session d'approbation en avril 2022.

Autres dossiers abordés en lien avec le Développement Rural et l'aménagement du territoire :

- Poursuite du RAVeL vers Sy
- Réseau à points-nœuds (par LEM).
- Lotissement de 20 parcelles au Chirmont
- Aménagement de l'ancien Quartier Nord
- Création d'un parking en face de la gare
- Appel à projets WaCy
- Transformation de la Maison Gaston Chauffé
- Etc.



**Propositions de projets à entreprendre**

<b>Numéro fiche-projet</b>	<b>1.8</b>
<b>Intitulé du projet</b>	Réalisation de liaisons entre les lieux de vie
<b>Priorité du projet</b>	1
<b>Calendrier d'exécution</b>	Une convention-exécution est souhaitée lors de la prochaine session d'approbation en avril 2022, dernière possible pour la Commune avant la fin de validité du PCDR.

<b>Numéro fiche-projet</b>	<b>3.2</b>
<b>Intitulé du projet</b>	Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, du logement et du parking à proximité de la Maison de village (Filot)
<b>Priorité du projet</b>	3
<b>Calendrier d'exécution</b>	convention-exécution octroyée en janvier 2022

=> Budget participatif : sera introduit en 2022

**ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS (Fin de validité du PCDR en 2022)**

En 2022	Priorité PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
	1.8	Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce	456 481,12 € Total global TVA et honoraires inclus	- Appel à projets « Mobilité active 2019 » - Développement rural	80% (DR) 75% sur un montant max de 240.000€ (MA)
	3.2	Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, du logement et du parking à proximité de la Maison de village (Filot)	381.365, 45€	Développement rural	Acquisition terrain + frais : 60% Aménagements (hors parking) : 80%



## **Rapport de la Commission Locale de Développement Rural<sup>1</sup>**

**2021**

---

<sup>1</sup>Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014 (article 9).

## 1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	22 février 2007
Approbation du PCDR par la CLDR	24 novembre 2011
Approbation du PCDR par le Conseil communal	15 décembre 2011
Présentation en CRAT	1 <sup>er</sup> février 2012
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	7 juin 2012
Durée de validité du PCDR	10 ans (2022)
Convention en cours :	Fiche-projet 1.2 Maison rurale à Hamoir (2014) Fiche-projet 3.2 Convivialité à Filot (2022)

## 2. Les réunions de la CCATM-CLDR en 2021

La CCATM-CLDR s'est réunie quatre fois au cours de l'année 2021. Les PV des réunions sont annexés à ce rapport.

### ***CCATM-CLDR plénière du 1<sup>er</sup> mars 2021***

La première réunion de la CLDR-CCATM a eu lieu en mars et a eu pour objectif d'aborder l'appel à projets Wallonie Cyclable ainsi que d'autres points liés à l'environnement (POLLEC notamment) et l'installation d'une zone 30km/h dans le centre d'Hamoir.

### ***CCATM-CLDR plénière du 28 avril 2021***

La réunion du 28 avril 2021 a consisté en la présentation des différents dossiers PCDR en cours et en l'explication des projets retenus pour la suite. Cette CLDR était également l'occasion d'expliquer l'état d'avancement des travaux à la Maison des associations et au bâtiment Gaston Chauffé.

### ***CCATM-CLDR plénière du 26 août 2021***

Lors de la cette réunion de la CLDR-CCATM, les membres se sont penchés, encore une fois, sur les fiches-projets PCDR souhaitées en convention avant juin 2022. En outre, les travaux dans le parc communal touchaient à leur fin. Le projet de 38 habitations dans l'ancien Quartier Nord a aussi été abordé.

### ***CCATM-CLDR plénière du 1<sup>er</sup> décembre 2021***

Lors de la cette dernière réunion, un débriefing a été réalisé quant à l'installation récente d'une Commission communale vélo dans le cadre de l'appel à projets WaCy. En outre, un suivi a été apporté dans le cadre du projet Minguet.

### **3. Initiatives de la CCATM-CLDR**

Les membres de la CCATM-CLDR ont beaucoup travaillé en cette année 2021 et ont abordé un certain nombre de fiches-projets au vu de la date de fin de validité du PCDR (juin 2022). Une fiche a été activée officiellement via l'obtention d'une convention-exécution (3.2 – Pilote) et une seconde est souhaitée en convention lors de la prochaine session d'approbation (1.8 – passerelle).

Ces projets devront avoir un suivi tout au long de l'année 2022.

### **4. Etat d'avancement des projets en convention**

- Fiche-projet 1.2 : Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration Communale

L'approbation définitive de cette fiche-projet a eu lieu en juillet 2018. Les travaux ont été attribués en 5 lots en septembre 2018. La fin des travaux était initialement prévue en 2020 ; la faillite d'une société a remis en cause le planning établi. L'inauguration s'est déroulée en septembre 2021 et les activités ont déjà pris place dans le bâtiment.

- Fiche-projet 3.2 : Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, du logement et du parking à proximité de la Maison de village (Pilote)

Octroi d'une convention-exécution en janvier 2022.

### **5. Perspectives pour 2022**

Le PCDR touchant à sa fin, il reste désormais à activer une fiche-projet et à suivre l'avancement de la seconde. Au total et si tout se passe pour le mieux pour cette dernière demande de convention, Hamoir aura bénéficié de 3 conventions durant la durée de validité de son PCDR (10 ans).

<b>Mandataires communaux</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
<b>P</b>	<b>Patrick LECERF</b>	<b>P</b>	<b>Pauline DOGNE</b>
<b>P</b>	<b>Amélie SAUVAGE</b>	<b>P</b>	<b>Marie-Noëlle MINGUET</b>
<b>P</b>	<b>Pierre SILVESTRE</b>	<b>A</b>	<b>Loïc JACOB</b>
<b>Citoyens membres</b>			
Président : <b>Claude KRIESCHER : P</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
<b>P</b>	<b>Daniel THONON</b>	<b>A</b>	<b>Alain REMOUCHAMPS</b>
<b>P</b>	<b>Steven VAN ERPS</b>	<b>P</b>	<b>Michel TELLER</b>
<b>P</b>	<b>Vincent LOBET</b>	<b>A</b>	<b>Frédéric LECARTE</b>
<b>P</b>	<b>Rémi NUYTS</b>	<b>P</b>	<b>Aline VAN MULLEM</b>
<b>P</b>	<b>André QUOILIN</b>	<b>E</b>	<b>Michel HAMTIAUX</b>
<b>Dém</b>	<b>Marie AUTRIQUE</b>	<b>P</b>	<b>Mathilde VAN LAER</b>
<b>Autres</b>			
<b>P</b>	<b>Mélanie JASPART</b>		
<b>A</b>	<b>Michel LEGROS</b>		
<b>P</b>	<b>Maud LACASSE</b>		

## Ordre du jour

1. Approbation du PV de la réunion du 14/12/2020
2. Projet d'urbanisme « Mme ADAM » - Chirmont
3. Suivi de l'appel à projets « Wallonie Cyclable »
4. Hamoir, zone 30 (en attente de CPSR) et la prolongation de la zone 50 dans la rue d'Anthisnes
5. Projet de taxe pour les habitations sans emplacement de parking
6. A.P Pollec : 6 bornes de rechargement VAE (emplacements à définir)
7. Divers

M. KRIESCHER ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les membres. Cette séance est un peu particulière ; elle est organisée via l'application TEAMS.

### **1. Approbation du PV de la réunion du 14/12/2020**

Le PV est approuvé à l'unanimité sans aucune remarque.

### **2. Projet d'urbanisme « Mme ADAM » - Chirmont**

Les documents relatifs à ce projet ont été envoyés ce jour par mail à tous les membres. Mme JASPART rappelle qu'il s'agit de 4 roulottes à destination touristique qui seront installées en 2 phases (2x2). Les roulottes ont une superficie de 20m<sup>2</sup>, sont démontables (kits) et sont posées sur des plots ; elles peuvent accueillir 2 personnes et un parking est prévu. Pour la mise en place de ce projet, un seul arbre (jeune) doit être abattu. Une micro-station sera installée pour les eaux usées ainsi que des toilettes sèches. Le chauffage sera du gaz propane et une connexion internet pourra être établie via le garage de la propriétaire. Une seule roulotte sera à proximité d'une maison et quant aux autres, elles ne seront pas visibles au vu des arbres autour. L'entièreté du projet est en zone ZAC ; le RUE a été approuvé en 2014 et il est normalement interdit d'y installer des roulottes ainsi que d'amener des bombonnes. Au total, il y a deux écarts au RUE mais ce projet se définit comme écoresponsable et se situe dans un endroit caché. L'avis de la Région wallonne est négatif; dès lors, la Commune a souhaité demander l'avis des membres de la CCATM-CLDR. CILE et ORES sont favorables au projet et les pompiers sont favorables également mais sous conditions.

M. VAN ERPS trouve le parking rue du Chirmont dangereux car il y a beaucoup de va et vient de jeunes pas toujours bien attentionnés. D'ailleurs, des dégâts ont déjà pu être constatés à cet endroit. M. QUOILIN imagine que Mme ADAM dispose d'un permis d'exploiter du Code Wallon du tourisme car plus de 3 logements sont créés. Mme JASPART va se renseigner à ce sujet et précise que les roulottes sont toutes en zones à bâtir, une à densité moyenne et la seconde à densité faible. M. THONON met en garde vis-à-vis de l'avis des pompiers. Mme JASPART répond que la condition dépendait du système de chauffage (bombonnes de gaz) et qu'un retour est attendu prochainement ; il s'agit de la seule remarque des pompiers. La Commune ne sait pas où les roulottes sont fabriquées ni si les roues seront encore en service mais au vu de l'appellation du projet, il est probable que oui. Dans un camping, pour une appellation « roulotte », les roues doivent être présentes. M. TELLER signale que l'avis de la Commune peut dominer sur celui de la RW si ce dernier est bien justifié. Les membres se demandent si ces roulottes pourraient devenir des résidences. Il est répondu qu'aucune domiciliation ne sera

acceptée et le but du projet n'est pas celui-là ; les demandes de permis sont d'ailleurs différentes. Le permis d'exploiter du CGT n'est pas semblable au permis d'urbanisme et ils ne sont pas réalisés en même temps. Il est possible de déroger au RUE et d'accepter le projet de Mme ADAM moyennant réponses aux différentes conditions et questions posées. M. NUYTS remarque que les roulottes seront proches du nouveau lotissement communal ; ne risque-t-on pas d'avoir vue sur ces dernières un jour ? Mme JASPART acquiesce mais la suite du lotissement est un projet éventuel de la Commune et il est donc impossible de savoir si les roulottes seront vues un jour et il sera toujours possible de demander un déplacement des roulottes dans quelques années si le lotissement communal connaît une suite ; Mme ADAM est au courant du projet de la Commune.

L'ensemble des membres marquent leurs accords sur le projet de Mme ADAM avec 2 conditions :

- a. L'avis des pompiers doit être favorable : Mme ADAM doit répondre aux conditions demandées ;
- b. Le CGT doit être favorable.

### **3. Suivi de l'appel à projets « Wallonie Cyclable »**

M. LECERF annonce que les résultats de cet appel à projets ne sont pas encore connus officiellement mais il paraît que le dossier de la Commune soit retenu. Si tel est le cas, il faudra rebondir très rapidement avec le projet de la passerelle et le sentier menant à la gare. Le souhait est de pouvoir combiner les aménagements du quai, de la passerelle et du sentier en un seul dossier et d'obtenir les subsides de l'appel à projets, du Développement rural et de la mobilité douce. Actuellement, l'étude de la passerelle par l'ULg est toujours en cours ; le dossier est bloqué. Dès que tout sera terminé, il sera utile de réunir tout le monde autour de la table pour connaître les pourcentages de subsides de chacun. Il ne faut pas oublier que la Commission vélo est active et qu'elle est à mettre en parallèle avec cette Commission.

### **4. Hamoir, zone 30 (en attente de CPSR) et la prolongation de la zone 50 dans la rue d'Anthisnes**

La réunion de la CPSR aura lieu après septembre pour la zone 30km/h, il n'y a donc aucune nouvelle relative à ce dossier. Le souhait est d'étendre la zone 50km/h pour toute la carrière du Blocquay au vu du nombre de camions y passant et au vu également du nombre d'usagers faibles grandissant. La Commune attend des nouvelles de Mme DOCTEUR du SPW.

### **5. Projet de taxe pour les habitations sans emplacement de parking**

Ce sujet a déjà été abordé au Conseil communal. Comblain-au-Pont a souhaité établir cette taxe et a d'ailleurs paru dans la presse mais la tutelle a bloqué le projet, le montant souhaité par la Commune étant trop haut. A Sprimont, cette taxe est active et est d'un montant de 4000€ par emplacement manquant (2 sont demandés). Le problème qui s'est posé à Comblain est que la Commune réclamait 6000€ par place manquante et exige 1 place  $\frac{1}{2}$  par habitation ; le calcul ne peut être effectué et le nombre de places doit être entier. Cette taxe doit aussi préciser si elle sera valable pour les nouvelles constructions et/ou pour les transformations.

Le stationnement des voitures n'est plus un problème de centre-ville uniquement et l'évolution de la voiture amène des véhicules partout dans les villages où il devient compliqué de se garer. A Comblain-



la-Tour et à Fairon, cela engendre des problèmes de voisinages. Il faut également préciser que la taxe ne résout pas toujours le souci car il n'est pas toujours possible de créer un parking. Il y a 15 ans, la Commune ne devait pas se poser ce genre de question. L'objectif n'est nullement d'enrichir la Commune mais bien de trouver des solutions là où les propriétaires baissent les bras trop vite. Pourquoi ne pas acheter un terrain plus loin ? Pourquoi ne pas créer un appartement en moins pour y installer un parking ? Toutes ces questions et bien d'autres doivent être posées. A Filot, rue de l'Eglise, 3 appartements ont été créés mais sans parking ; les locataires sont constamment en guerre. Mme MINGUET signale que cette taxe peut aussi limiter le nombre de logements. M. SILVESTRE se demande s'il ne faudrait pas imposer cette taxe lors d'un rachat d'habitation sans place de parking. Cette taxe serait liée au permis d'urbanisme et cela semble infaisable. M. NUYTS propose de bloquer le projet proposé s'il ne répond pas aux demandes et cela évite de créer une taxe. M. LECERF répond qu'il y a énormément de situations différentes et qu'il n'y a pas toujours une solution pour un parking. Il cite l'exemple de la Boulangerie Louviaux qui va être transformée en 3 appartements et aucun parking ne sera créé vu qu'il s'agit de la rue du Pont. Si la taxe tombe, le propriétaire réfléchira, trouvera une solution plus loin et ne laissera pas le bâtiment à l'abandon. Même si le propriétaire paie la taxe, la Commune peut toujours refuser le permis d'urbanisme ; la taxe sera le dernier recours.

La communication relative à cette taxe devra bien être réalisée pour que cette dernière soit acceptée ; la taxe n'est pas un frein à l'investissement et les citoyens seront protégés. Le MasterPlan prévoyait déjà un parking rue du Moulin et mise en place d'une taxe ou non, du parking doit voir le jour dans la commune.

Il est proposé de suivre les dossiers de Comblain-au-Pont et de Sprimont pour envisager la suite à Hamoir.

## **6. A.P Pollec : 6 bornes de rechargement VAE (emplacements à définir)**

Un appel à projets POLLEC est en cours ; la Province s'est inscrite en faveur de la mobilité douce. Les subsides sont de 75% et donc 25% à charge de la Commune. La Province a établi des plans en fonction du nombre d'habitants par zones et 3 bornes pour VAE sont disponibles pour Hamoir. Le prix est de 600€/ borne et au des subsides, la Commune envisage d'en acquérir 3 supplémentaire. Ces dernières pourraient être installées à l'Administration à l'OT et au Hall omnisports. Pour le reste, il faut analyser mais en tout cas, aucune n'est envisagée au Quai car c'est une zone inondable. Les bornes sont posées au sol ; si des blocs soulèvent les bornes, il faudra soulever le vélo pour le recharger et ce n'est pas l'objectif au vu parfois du poids des vélos.

Différents styles de bornes sont possibles ; Huy a dernièrement fait un marché pour l'acquisition de 20 bornes faciles d'utilisation. Les modèles proposés par la Province ne conviennent pas au Quai mais rien n'est encore acheté. En tout cas, il sera impossible de les déplacer donc le choix doit être judicieux. Un membre propose d'installer une borne à la gare sous l'aubette prévue avec le nouveau parking. En outre, la Province songe aussi à développer les vélos partagés.

## **7. Divers**

- Le rapport annuel ODR/CLDR sera envoyé demain par mail à l'ensemble des membres. Il est demandé à chacun de le lire et de l'approuver en retour du mail ;
- Le placement d'un distributeur BPost avance : la demande d'urbanisme est complète et le dossier suit son cours ;
- La Charte de la ruralité n'a pas avancé depuis la dernière réunion car il est nécessaire de parler avec les citoyens. Les chartes lues et provenant d'autres Communes, même voisines, ne peuvent être appliquées à Hamoir. Le travail sera effectué à partir d'une page blanche car chacun doit se reconnaître dans cette charte. Au de la situation sanitaire, il est possible d'envisager un appel dans le prochain Bulletin communal et de demander un retour par mail ou par téléphone. L'appel peut également être placé sur le site web avec un formulaire dynamique ;
- Le permis d'urbanisme pour le bâtiment Gaston Chauffé est obtenu ; une course contre la montre est lancée car les travaux doivent être terminés en juin ;
- Concernant la Maison des Associations, seulement 2 offres ont été reçues pour le poste chauffage. Le prochain Conseil communal votera l'entrepreneur ; en tout cas, chaque offre dépasse les estimatifs ;
- Les travaux du RAVeL entre Fairon et Comblain-la-Tour ne commenceront pas avant l'automne ; il s'agit de quelques réparations après les inondations ;
- La procédure est enclenchée pour vendre la salle La Royale ;
- Les négociations sont en cours pour l'achat du terrain au camping avec la famille EVRARD ;
- La deuxième phase des travaux de l'Eglise d'Xhignesse (pilasses, revêtement sol, vitraux, sanitaires) va débuter. Les travaux seront réalisés de concert avec l'Awap et les contraintes sont nombreuses car le bien est classé ;
- Il y a de plus en plus de vélos sur le quai de Wenigumstadt. Un membre demande s'il n'est pas possible d'améliorer la situation pour les riverains car c'est dangereux. Il serait peut-être envisageable d'intégrer ce Quai au projet WaCy puisque le souhait est de transformer le Quai du Batty en rue cyclable. Pourquoi ne pas effectuer la même chose pour le Quai de Wenigumstadt avec un panneau « excepté riverains » ? Il faudra rencontre Mme DOCTEUR ;
- Les héritiers de M. BANNEUX ont décidé de vendre le terrain à Filot à M. MORTEHAN mais ce dernier ne souhaite pas garder la totalité du terrain. Il y a un accord oral entre la Commune et M. MORTEHAN pour acquérir un morceau ainsi qu'un accès jusqu'au cimetière. L'auteur de projets travaille à nouveau sur les plans et ces derniers seront présentés lors d'une prochaine réunion. Après, une réunion avec Mme FRANCK sera programmée afin d'envisager la suite car le PCDR se termine bientôt et ce projet n'aura peut-être plus tout son intérêt au vu de l'espace perdu.

M. KRIESCHER remercie tous les membres pour leur participation et surtout leur connexion ! Il espère pouvoir organiser une réunion à l'Administration bientôt. La réunion est clôturée à 22H.

Claude Kriescher,  
Président

Mélanie Jaspard,  
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Patrick LECERF	A	Pauline DOGNE
P	Amélie SAUVAGE	P	Marie-Noëlle MINGUET
E	Pierre SILVESTRE	A	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : <b>Claude KRIESCHER : P</b>			
Effectifs		Suppléants	
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS	P	Michel TELLER
E	Vincent LOBET	P	Frédéric LECARTE
P	Rémi NUYTS	A	Aline VAN MULLEM
E	André QUOILIN	E	Michel HAMTIAUX
Dém	Marie AUTRIQUE	E	<b>Mathilde VAN LAER</b>
Autres			
P	Mélanie JASPART		
A	Michel LEGROS		
P	Maud LACASSE		

## Ordre du jour

1. Approbation du PV de la réunion du 1/03/2021
2. Présentation du projet du Quartier Nord
3. Suite de l'appel à projets WaCy
4. Suivi, analyse et orientation des fiches-projets PCDR
5. Avancement de la Maison des associations
6. Avancement du projet Gaston Chauffé
7. Introduction d'un permis d'environnement par Outsiders (kayaks)
8. Divers

M. KRIESCHER ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les membres. Cette séance se déroule à la salle des Amis Réunis à Fairon, une première depuis longtemps ! Précisons que toutes les normes Covid sont respectées via la distanciation, le port du masque et l'aération du local. Durant cette soirée, la CLDR-CCATM assistera à la présentation du futur Quartier Nord par le Groupe Horizon.

### **1. Approbation du PV de la réunion du 1/03/2021**

Le PV est approuvé à l'unanimité sans aucune remarque.

### **2. Présentation du projet du Quartier Nord**

Depuis le début de la législation, la problématique du logement est mise en avant, explique M. LECERF. Depuis quelques temps, la situation bouge et évolue positivement grâce, notamment, aux lotissements à Filot, à Hamoir (rue de Xhignesse) et à Xhignesse. Ces projets sont complémentaires et intéressants pour la Commune. Il ne faut également pas oublier le projet du Chirmont et l'enjeu du futur Quartier Nord. Ce dernier, en cours d'analyse, est une occasion unique car sa position est centrale dans le village. Pour rappel, le projet est privé mais la collaboration est excellente avec le Bureau d'études et tous les souhaits vont dans la même direction. Le Quartier a également une situation exceptionnelle car il est à proximité de tout : l'Administration, les commerces, le RAVeL, la gare, etc. Tous les déplacements peuvent être effectués à pieds ! Il s'agit de l'objectif de demain.

Au final, ce projet a bien avancé et le but n'est plus très loin car une analyse précise a été réalisée concernant les alentours et l'accessibilité. Une étude avec l'Université de Liège a été menée et c'est une première. Celle-ci a été très utile et nécessaire même si le délai était un peu long. La mobilité dans le village sera aussi impactée par le Quartier Nord car, même si la mobilité douce sera mise en avant, tout le monde n'utilisera pas de vélo. La bonne nouvelle est que la Commune a remporté un subside via l'appel à projets WaCy et ce dernier sera utilisé à cet effet.

Le Bureau MIMOB, bureau d'architecture du groupe HORIZON, ainsi que l'Atelier CUP se présentent. Derrière le groupe, toute une démarche environnementale est construite. Pour le Quartier Nord, il s'agit d'une demande d'urbanisation, anciennement demande de lotissement. Ce quartier sera au cœur du village avec un ensemble de logements unifamiliaux munis d'une toiture plate et d'un seul étage (r+1). Toute une voirie irriguera le site avec un accès principal au Quai du Batty. Cette voirie aura la largeur minimale demandée (4.5m) afin que tous les usagers aient le même droit sur la route ; les

véhicules ne pourront rouler qu'à 20km/h. Plusieurs accès doux seront également créés vers : l'ancienne gendarmerie pour la rue du Pont, le RAVeL, la gare et le futur parking de la gare. Des espaces verts agrémenteront les bords de voiries pour une meilleure intégration dans le paysage et des fossés végétalisés récolteront les eaux de pluie. En résumé, ce permis d'urbanisation concerne la création de la voirie et l'équipement en eau, électricité, télécommunication, etc. Par la suite, le promoteur devra introduire une demande d'urbanisme groupée pour la création des logements, en concertation avec le service urbanisme de la Commune.

Ce quartier sera une zone résidentielle et de rencontre, régie par 6 règles d'or (source : SPW) :

- Une entrée différente afin de distinguer ce quartier des autres ;
- Chaque usager doit trouver sa place ;
- Une voirie dégagée où tous les usagers sont visibles ;
- Une possibilité de pouvoir sortir de chez soi ;
- Un espace dédié aux enfants ;
- Un stationnement équilibré.

Deux espaces publics seront créés pour s'arrêter (petits coins verts avec un banc) et une grande placette avec plus d'équipements verra le jour. Il y aura un petit parking public (11 places) et minimum deux places de parking par logement. La chaufferie aux pellets sera collective pour tout le quartier. L'entrée principale, différente, sera composée de massifs et d'une chicane végétalisée ; la voirie sera en pavés-béton.

Suite à ces explications, le groupe illustre ces propos par des images d'illustration. La placette aura plus ou moins la taille d'un terrain et sera aménagée d'une partie minéralisée pour des jeux ou l'installation d'un chapiteau par exemple (fête des voisins). Deux terrains de pétanque composeront la place ainsi que des bancs et un rack pour vélos. La placette sera sécurisée par un enrochement afin d'éviter le parking sauvage et une zone d'herbe à l'arrière permettra aux enfants de jouer avec des jeux en bois. Les parcelles voisines seront isolées avec une zone plantée pour limiter les bruits et autres nuisances. Les 38 terrains auront une superficie entre 250 et 530m<sup>2</sup> pour y construire des logements mitoyens ou semi-mitoyens. Une seule maison 4 façades sera construite.

M. KRIESCHER est content du projet présenté car il intègre bien le milieu rural et propose que le PCDN soit consulté lors la mise en place des espaces verts. Le groupe Horizon est remercié pour son exposé. Quelques questions sont posées par les membres.

Le jardin de la chaufferie sera privé mais entretenu régulièrement. Un local technique est nécessaire à proximité et il s'agit du seul espace possible (sur la droite au fond du quartier). L'appart-hôtel, à proximité, sera également alimenté par cette chaufferie. Les nuisances seront faibles car un camion viendra desservir en pellets en grande quantité. L'entièreté du réseau de chaleur sera privé (groupe Horizon) ainsi que les conduites.

Une crainte constatée est la circulation qui sera engendrée Quai du Batty le temps que la seconde connexion vers la gare soit créée. Le groupe signale qu'un tel quartier ne génère pas une grande circulation tout en sachant que les 38 logements ne seront pas construits en une fois ; la circulation

augmentera petit à petit. En outre, ce quai est également fortement occupé par les touristes et les cyclistes.

Les espaces publics et voiries du quartier seront rétrocédés à la Commune et cette dernière les entretiendra. Il n'y aura pas de citerne à eau de pluie car la filtration est aisée dans le sol et que le quartier se situe en zone d'aléa d'inondation élevé ; un compromis n'est pas toujours possible. Par contre, il y aura des vide-ventilés inondables. L'ensemble des maisons se situera en hauteur alors que la voirie suivra le terrain naturel. Les maisons seront accessibles via des escaliers, des rampes, etc.

Enfin, la CILE, ORES ainsi que PROXIMUS ont été consultés pour ce projet afin de savoir si des travaux n'étaient pas nécessaires dans les installations actuelles (manque de pression par exemple, etc.).

M. LECERF trouve qu'il serait intéressant de visiter un quartier de ce type en présence du groupe Horizon et des membres de la CCATM et souhaite planifier la visite dès que possible cet été.

Pour info, le permis d'urbanisme pour l'appart-hôtel a été déposé. Voici les prochaines étapes :

1. Réalisation de l'appart-hôtel (38 chambres disponibles sur le long terme mais avec un service hôtelier) ;
2. Création des voiries du quartier ;
3. Demande d'un permis groupé pour la création des logements.

Il est nécessaire de communiquer avec la population au sujet de ce projet et des autres en lien avec le logement et ce, malgré la Covid-19. La communication peut être effectuée facilement lors d'une simple discussion avec les voisins. Les membres de la CCATM-CLDR sont également ambassadeurs du projet Quartier Nord !

### **3. Suite de l'appel à projets WaCy**

La Commune n'a toujours pas reçu de notification officielle mais le retard avait été annoncé et les informations liées à l'audit ont été données. Quelques modifications ont été demandées pour la Commission Vélo (il manquait une femme) puis cette Commission est devenue un Comité de suivi pour une facilité de suivi. Le CSC a été travaillé cet après-midi afin de désigner un Bureau d'études avant l'été. Vu qu'aucun délai ne sera respecté, il est demandé d'établir un audit avec différentes actions tant faciles à entreprendre (marquage, organisation d'une journée vélos, etc.) que des gros aménagements.

### **4. Suivi, analyse et orientation des fiches-projets PCDR**

Il est important de se positionner sur les projets du PCDR car ce dernier prend fin en 2022. Lors de la dernière réunion, 3 projets semblaient importants :

- **Fiche-projets 3.2 : FILOT – Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de sport et du parking à proximité de la Maison de Village ;**

Le terrain convoité a été acheté par Julien MORTEHAN, suite au décès de M. BANNEUX. Celui-ci ne souhaite pas tout conserver et est d'accord pour vendre à la Commune une partie. Cette zone serait aménagée avec des jeux, du parking (PMR également), un accès piétons, etc. La population a été consultée l'an dernier via un toute-boîte (Covid-19) mais seulement 2 réponses ont été envoyées. Il n'est malheureusement plus possible d'organiser une nouvelle consultation citoyenne au vu du temps restant pour la mise en œuvre des projets PCDR. Une réunion de coordination doit être organisée rapidement au cas où le Développement rural n'accepte pas ce projet, plus petit que l'initial. Un compromis de vente doit également être signé pour avancer.

- **Fiche-projets 1.8 :** *Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce (création de la passerelle) ;*

Une étude a été réalisée afin d'intégrer au mieux la passerelle dans le paysage. Cette étude a également permis de passer des tests en laboratoire pour analyser les possibilités d'immersion par rapport aux différentes inondations et les déchets qui peuvent remonter à la surface. Avec l'installation de la passerelle, il y a un impact en amont et en aval ; de nouvelles zones d'inondations sont créées. De plus, cette passerelle doit avoir une pente de maximum 4% pour les accès PMR et usagers doux. La conclusion de l'étude, présentée à l'Administration il y a quelques jours, est de rendre cette passerelle mobile en cas de crue pour permettre le passage de l'eau. Avec cette mobilité, la rampe à Werbeucommune est évitée et l'intégration dans le paysage est meilleure. Cette étude a démontré pas mal de choses inattendues par rapport à nos croyances. A Fairon, le SPW était aux manœuvres et l'esthétique n'a pas été privilégiée ; la crue centennale a été prise en compte pour la hauteur, ce qui était le plus facile. Concernant Lassus et le prolongement du RAVEl, il en sera de même, sauf que la hauteur pose problème car il y a des habitations proches et cette hauteur donne vue sur le voisinage ; une solution doit être trouvée. La grosse différence également avec cette nouvelle passerelle est qu'elle se situera au cœur d'Hamoir, non loin du pont principal ; l'architecture devra être belle et légère. C'est un projet ambitieux, la maintenance et le relevage devront être définis. La meilleure option serait que le SPW gère et soit propriétaire car un tel projet coûte.

- **Fiche-projets 2.9 :** *HAMOIR – Aménagement de la Place Del Cour dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine.*

Ce projet est coûteux (130.000€ dont 52.000€ de fonds propres – 40%) et traîne depuis quelques années dans les tiroirs.

En conclusion, il faut effectuer un choix car tous ces projets ne sont pas subsidiés à 100%. Le PCDR sera-t-il reconduit ? Quels seront les futurs subsides du DR ? Les deux premiers projets semblent plus importants, notamment, au vu des opportunités (Filot). La passerelle est liée à un appel à projets mais amènera également beaucoup de bénéficiaires à la Commune. La Place Del Cour sera plus belle mais n'apportera pas un nouvel atout. D'autres places vont également émerger avec le Quartier Nord et les autres logements prévus. ADALIA propose des aménagements d'espaces verts à moindre coût, par exemple, pour égayer la Place Del Cour.

Une réunion de coordination sera programmée en mai afin de discuter de la fiche relative à Filot. Le but est d'obtenir une convention lors de la prochaine session d'approbation (septembre 2021). Quant à la fiche relative à la passerelle, elle sera activée en mars 2022, juste avant la fin de validité du PCDR et du délai de l'appel à projets.

Tous les membres approuvent l'activation des deux projets liés à Filot et à la passerelle et de postposer l'aménagement de la Place Del Cour.

## **5. Avancement de la Maison des associations**

Pour rappel, le lot 5, relatif au chauffage et aux sanitaires, est bloqué. Un retour est attendu quant à la modification budgétaire avant l'attribution des travaux. L'inauguration est attendue pour septembre.

## **6. Avancement du projet Gaston Chauffé**

Le projet est toujours en cours ; les châssis ainsi que le toit sont commandés.

## **7. Introduction d'un permis d'environnement par Outsiders (kayaks)**

Info : M. S VAN ERPS, membre de la CLDR-CCATM, n'était pas présent pour ce point à l'ordre du jour.

Actuellement, Outsiders possède un permis d'environnement pour 50 kayaks. Depuis peu, ce dernier a repris Les Remous et une nouvelle société a été créée. Dès lors, les deux permis (Outsiders et Remous) ont été remis en un seul et concernent cette demande d'un nouveau permis d'environnement pour 250 kayaks.

La majorité des clients effectuent le trajet Hamoir – Comblain-au-Pont (65% des clients). Les autres trajets disponibles sont Barvaux - Hamoir ou Barvaux – Comblain-au-Pont. Ces derniers représentent un départ par jour le matin vers 10H à l'ancien DEMA (Hamoir). Cela signifie, un passage maximum de 35 kayaks par jour à Hamoir. A noter que le bus disponible a une capacité de 80 personnes.

Avant la reprise des Remous, il y avait des conflits de voisinage liés au nombre de voitures stationnées, aux nuisances sonores et au trafic général. En reprenant la société, Outsiders a amélioré la situation car le charroi est délocalisé au DEMA où un grand parking est disponible. Pour éviter de créer un nouveau problème de trafic de l'autre côté de l'Ourthe, il sera demandé aux clients de venir au DEMA par l'arrière et éviter ainsi le Quai du Batty. Quelques tests ont été effectués via différents GPS et ceux-ci dirigent bien vers l'arrière de la zone. Un fléchage est aussi prévu. Le DEMA sera une zone de stockage et un parking uniquement, nullement un dédoublement de barbecue et d'amusement.

M. LECERF rappelle que 5 activités sont présentes sur ce site et qu'il s'agit d'une ZACCI. Il faut se réadapter à l'industrie même si le DEMA a disparu depuis quelques années. De plus, le kayak est une activité saisonnière. Mme JASPART signale tout de même que la Commune a reçu 25 réclamations/observations au sujet de cette demande et celles-ci sont relatives aux déchets abandonnés, à la faune, à la flore aquatique, etc. Ces avis seront rendus au SPW avec l'avis communal. C'est le SPW qui devra décider car ce permis concerne 3 communes.



M. KRIESCHER ne voit aucun souci avec cette demande de permis car la nuisance est limitée (1H par jour et peu de personnes). Il faut également analyser la réalité de la situation aux Remous avant l'achat. Ces derniers avaient un permis de 25 kayaks mais 500 étaient à l'eau en saison. La demande de Outsiders peut donc paraître énorme mais elle est moindre que la réalité. De plus, un nouveau bus été acheté et des nouveaux aménagements ont amélioré le lieu. Il s'agit, en fait, d'une régularisation.

Après un tour de table, tous les membres donnent un avis favorable à cette demande de permis d'environnement.

## **8. Divers**

- Le permis relatif au distributeur Bpost traîne et la décision peut être donnée pour le 5 juillet au plus tard ;
- Le dossier pour l'urbanisation du Chirmont a été jugé complet et la DGO a remis un avis conditionnel. Une piste de retournement pour pompiers doit être créée et le DNF alerte par rapport à une zone protégée. Les deux avis devront connaître une solution commune car la zone protégée se trouve au niveau de la piste de retournement souhaitée. Une nouvelle enquête devra être lancée car il s'agit du domaine public ;
- Pour info, il y a une enquête publique sur les PGRI 2022-2027 du 3/05/2021 au 3/11/2021.

M. KRIESCHER remercie tous les membres pour leur participation. La réunion est clôturée à 22H45.

Claude Kriescher,  
Président

Mélanie Jaspard,  
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)

<b>Mandataires communaux</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
<b>P</b>	<b>Patrick LECERF</b>	<b>E</b>	<b>Pauline DOGNE</b>
<b>P</b>	<b>Amélie SAUVAGE</b>	<b>P</b>	<b>Marie-Noëlle MINGUET</b>
<b>P</b>	<b>Pierre SILVESTRE</b>	<b>A</b>	<b>Loïc JACOB</b>
<b>Citoyens membres</b>			
Président : <b>Claude KRIESCHER : P</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
<b>P</b>	<b>Daniel THONON</b>		<b>Alain REMOUCHAMPS</b>
<b>P</b>	<b>Steven VAN ERPS</b>	<b>P</b>	<b>Michel TELLER</b>
<b>P</b>	<b>Vincent LOBET</b>	<b>P</b>	<b>Frédéric LECARTE</b>
<b>E</b>	<b>Rémi NUYTS</b>	<b>A</b>	<b>Aline VAN MULLEM</b>
<b>A</b>	<b>André QUOILIN</b>	<b>E</b>	<b>Michel HAMTIAUX</b>
<b>Dém</b>	<b>Marie AUTRIQUE</b>	<b>P</b>	<b>Mathilde VAN LAER</b>
<b>Autres</b>			
<b>P</b>	<b>Mélanie JASPART</b>		
<b>P</b>	<b>Michel LEGROS</b>		
<b>P</b>	<b>Maud LACASSE</b>		

## **Ordre du jour**

1. Approbation du PV de la réunion du 28/04/2021
2. Suivi de la fiche-projet 3.2, FILOT (convention exécution à approuver par le Conseil communal de septembre)
3. Suivi, analyse et orientation de la fiche-projet 1.8 (création d'une passerelle)
4. Permis d'urbanisation introduit par la SA Minguet et Lejeune visant la création d'un quartier de 38 habitations unifamiliales + permis d'urbanisme introduit par la SA Mimob visant à la création d'un apart-hôtel
5. Permis unique de classe 2 introduit par M. VERGAUWEN (Comblinay)
6. Suivi du projet de l'église d'Xhignesse
7. Suivi du projet Gaston Chauffé
8. Inauguration de la Maison des associations
9. Divers

M. KRIESCHER ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les membres. Cette séance se déroule pour la première fois à la Maison des associations, projet enfin terminé provenant du PCDR.

### **1. Approbation du PV de la réunion du 28/04/2021**

Le PV est approuvé à l'unanimité sans aucune remarque.

### **2. Suivi de la fiche-projet 3.2, FILOT (convention exécution à approuver par le Conseil communal de septembre)**

Pour rappel, la fiche-projet relative à l'aménagement d'un espace convivial à Filot est le nouveau projet prioritaire du PCDR ; la convention-exécution doit être signée par le Conseil communal en septembre afin que la convention soit signée par la Ministre lors de la prochaine session d'approbation. Il a été décidé de partager avec les membres les coûts et les différents subsides afin d'être totalement transparent. Pour l'acquisition du terrain ainsi que les frais annexes (géomètre, notaire, etc.), le taux de subside est de 60%, ce qui représente 80.000€ de subsides. Quant aux aménagements, le taux est de 80% ce qui représente 128.000€. Enfin, 80% des honoraires du Bureau d'Etudes sont pris en charge par le Développement rural, ce qui représente 6.742€. Pour terminer, les parkings estimés à 74.938€ seront réalisés sur fonds propres et à coût moindre ! Ces derniers pourront également être réalisés plus tard. Cette fiche-projet est un beau dossier car les subsides sont assez importants. A l'avenir, il serait opportun de rencontrer la population pour aborder les aménagements souhaités. La finalisation de l'achat du terrain doit être imminente vis-à-vis des propriétaires un peu impatientes.

### **3. Suivi, analyse et orientation de la fiche-projet 1.8 (création d'une passerelle)**

L'Auteur de projet a pris contact avec les Voies navigables et le GTI suite aux inondations de juillet. La hauteur de la passerelle convient aux Voies navigables et cette dernière était assez élevée au regard de la dernière crue. Les délais sont assez courts pour la concrétisation du projet car il reste peu de mois selon les conditions de l'appel à projets et la dernière session d'approbation possible du PCDR est en mars 2022. En outre, le budget est assez conséquent même si le projet est en lien avec le

développement du RAVeL et de la mobilité douce de manière générale. Le Conseil communal devra choisir les prochaines réalisations sur la commune car les finances communales ne permettront pas de concrétiser toutes les envies. Malgré le beau pourcentage de subsides, le coût de la passerelle va certainement augmenter au vu de l'inflation des matériaux et surtout de l'acier. De plus, sachant que la passerelle est plus élevée que prévue initialement par l'Auteur, le coût ne peut que croître. Il serait peut-être utile d'écrire un courrier au Ministre afin d'expliquer la situation et d'obtenir un délai supplémentaire pour la réalisation. La vraie crainte dans ce dossier est financière ; il y a d'autres dossiers plus urgents qui devront peut-être passer avant. Une nouvelle réunion sera organisée dès que l'Auteur, M. SERVAIS, présentera les nouveaux estimatifs. Si la passerelle ne voit pas le jour, il sera toujours possible de créer un nouveau projet via le PCDR mais de plus petite envergure.

#### **4. Permis d'urbanisation introduit par la SA Minguet et Lejeune visant la création d'un quartier de 38 habitations unifamiliales + permis d'urbanisme introduit par la SA Mimob visant à la création d'un apart-hôtel**

Deux intervenants, tous deux architectes, présentent le projet d'apart-hôtel. Ce dernier a une appellation protégée et peut convenir pour des séjours à court, moyen ou long terme. Le bâtiment sera composé de chambres individuelles autonomes avec des espaces communs spacieux et polyvalents dont un spécifique pour conférences et séminaires. Peu de personnel sera sur place.

Au niveau architectural, le bâtiment sera dans l'alignement des habitations du côté droit et disposera d'un parking de 20 places pour voitures et de 20 places pour vélos. Le bâtiment sera surélevé de 80 cm par rapport au niveau le plus bas du terrain naturel ; la zone est en risque d'inondation moyenne. L'apart-hôtel sera composé de 3 étages en plus de l'étage surélevé le dernier étage sera muni d'une belle terrasse extérieure, d'une cuisine, et de chambres plus grandes. Ce dernier se veut plus convivial face aux autres étages. Au total, 38 chambres composeront l'apart-hôtel d'une moyenne de 30m<sup>2</sup>. Les chambres PMR seront légèrement plus grandes pour permettre un déplacement plus facile (38m<sup>2</sup>) et le dernier étage permettra d'accueillir de petites familles avec une superficie moyenne de 44m<sup>2</sup>. Ces données sont brutes.

Deux inquiétudes se font tout de même ressentir : la première concerne les inondations et la seconde concerne les adaptations à apporter au projet. L'Auteur du projet s'est mis en relation avec l'ULg et le GTI mais ces derniers sont fortement sollicités en ce moment. Un retour est attendu prochainement afin de pouvoir répondre aux questions liées aux inondations. Les dernières crues ont été exceptionnelles mais il faut absolument les prendre en compte pour la réalisation du projet. La Région wallonne donnera également son avis à ce sujet dans les prochains mois.

Les membres de la CCATM-CLDR se questionnent quant à la pérennité d'un tel projet dans le temps. Il est vrai que c'est innovant pour la région et que l'apart-hôtel peut apporter un vrai plus au niveau touristique mais quelques informations manquent afin de croire au projet. Les architectes confirment que des projets similaires existent et fonctionnent bien ; il est possible de se domicilier dans une chambre. Le bâtiment est également évolutif et pourra connaître une nouvelle forme si besoin (des appartements classiques par exemple). Malheureusement, M. MINGUET, responsable du projet, est absent et certaines questions devront rester sans réponse. Les prix de ces locations varieront entre 600 et 700€ mensuellement ; ces prix et ce concept sont imaginés pour les jeunes travailleurs, pour les

pensionnés, etc. Au niveau des services hôteliers, un minimum sera mis en place afin d'assurer le nettoyage des communes et des chambres après le départ des voyageurs.

Au vu du tarif qui sera certainement pratiqué pour une chambre meublée, la peur des membres est d'attirer des personnes précarisées qui n'entreprendront pas les lieux ou qui pourront parfois faire fuir des touristes. Les membres préféreraient des tarifs hôteliers avec un plus grand service hôtelier également. Il est demandé que le projet présenté soit affiné et de rencontrer M. MINGUET par la suite.

Il est bon de noter que si le projet change de destination dans quelques années pour devenir un immeuble à appartements par exemple, une nouvelle demande de permis d'urbanisme sera nécessaire. L'appart-hôtel ne suit pas les règles du logement car la destination est touristique.

Les membres proposent de mettre à disposition des voitures partagées. Par contre, la contenance du parking est à revoir : dans ce projet, un emplacement est disponible pour deux chambres mais si chaque chambre dispose d'un véhicule, où garer les 18 véhicules restants ?

Pour terminer, M. LECERF rappelle qu'il est essentiel de créer une voirie du côté gauche du terrain pour rejoindre les maisons situées Quai du Batty. La circulation pourra ainsi diminuer et un échappatoire sera possible si de nouvelles inondations se produisent. Cette voirie doit être créée en priorité, quel que soit le projet qui sorte de terre en premier lieu.

#### **5. Permis unique de classe 2 introduit par M. VERGAUWEN (Comblinay)**

Le permis d'exploitation du centre est encore valable jusqu'en 2025. Cette demande de permis concerne l'enquête publique qui a débuté le 23/08/2021 et qui prendra fin le 6/09/2021. L'objectif du nouveau propriétaire est d'abattre deux bâtiments, d'agrandir et de transformer la cafeteria. Il y aura 21 nouveaux boxes intérieurs et 2 extérieurs seront supprimés. Au total, 35 boxes seront disponibles à la fin des travaux. Les plans se veulent sobres et uniformes au niveau architectural. L'avis de la CCATM n'est pas obligatoire mais il est devenu habituel de faire part aux membres des permis de ce type. Aucune remarque n'est formulée.

#### **6. Suivi du projet de l'église d'Xhignesse**

La Commune a rencontré à nouveau le bureau d'études s'étant occupé de la 1<sup>ère</sup> phase de la rénovation. La seconde concerne la rénovation intérieure dont le chauffage. Ceci implique de gros coûts malgré les subsides : il n'a pas encore décidé d'activer ce projet au vu des finances communales. Les subsides provenant de l'AWaP couvrent uniquement la restauration.

#### **7. Suivi du projet Gaston Chauffé**

La réception des travaux a eu lieu la semaine dernière. Le crépis et l'isolation extérieure seront posés un peu plus tard ; le bâtiment est sain mais doit être aménagé. Le Patro s'est déjà manifesté pour l'occuper ; il faut dorénavant le rencontrer pour envisager une convention d'occupation. Le système de chauffage est un poêle à pellets. Enfin, par rapport au prix initial annoncé et au vu de l'augmentation des matériaux, il y a eu une révision du prix de 10%.

## 8. Inauguration de la Maison des associations

Les travaux de la Maison des associations sont enfin terminés ! L'inauguration aura lieu le 17 septembre ; tous les membres de la CLDR-CCATM sont invités.

*M. LECERF distribue les invitations.*

## 9. Divers

- Une enquête sur la gestion de risque des inondations est en cours jusque novembre ;
- Une enquête publique liée à FEDER 2021-2027 est également en cours jusqu'au 17 octobre 2021 ;
- La Commune va reprendre contact avec le gestionnaire du dossier WaCy prochainement et n'a pu le faire plus tôt à cause des inondations. La Commission vélos se réunira bientôt ;
- Le mât de mesurage pour les éoliennes est toujours en place et l'étude n'est pas terminée ;
- Les terrains de tennis ont été abîmés par les inondations. Les nouveaux sont réparables à moindre coût mais pas les autres. Quant au bâtiment, il est totalement hors service (trou dans le plafond). Au vu des coûts pour la réparation et de la situation des terrains si une nouvelle inondation devait avoir lieu, l'ensemble du complexe sportif devrait être repensé.
- Une discussion similaire doit avoir lieu sur le camping ; le bloc sanitaire doit être rénové mais au vu du prix, cet acte doit être réfléchi ;
- Le lot 11 situé sur la route d'Xhignesse a été donné afin de créer une zone humide.

M. KRIESCHER remercie tous les membres pour leur participation ainsi que pour leur aide durant les inondations. La réunion est clôturée à 22H20.

Claude Kriescher,  
Président

Mélanie Jaspard,  
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)

<b>Mandataires communaux</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
<b>P</b>	<b>Patrick LECERF</b>	A	Pauline DOGNE
<b>P</b>	<b>Amélie SAUVAGE</b>	<b>P</b>	<b>Marie-Noëlle MINGUET</b>
<b>P</b>	<b>Pierre SILVESTRE</b>	A	Loïc JACOB
<b>Citoyens membres</b>			
Président : <b>Claude KRIESCHER : P</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
<b>P</b>	<b>Daniel THONON</b>		Alain REMOUCHAMPS
<b>P</b>	<b>Steven VAN ERPS</b>	<b>P</b>	<b>Michel TELLER</b>
E	Vincent LOBET	A	Frédéric LECARTE
E	Rémi NUYS	<b>P</b>	<b>Aline VAN MULLEM</b>
<b>P</b>	<b>André QUOILIN</b>	<b>P</b>	<b>Michel HANTIAUX</b>
Dém	Marie AUTRIQUE	E	Mathilde VAN LAER
<b>Autres</b>			
<b>P</b>	<b>Mélanie JASPART</b>		
A	Michel LEGROS		
<b>P</b>	<b>Maud LACASSE</b>		

## **Ordre du jour**

1. Approbation du PV de la réunion du 26/08/2021
2. Suivi de la réunion « vélo »
3. Suivi de la réunion d'information à la population du samedi 30 octobre 2021 – questions/ réponses sur le projet du Permis d'urbanisation introduit par la SA Minguet et Lejeune visant la création d'un quartier de 38 habitations unifamiliales
4. Divers

M. KRIESCHER ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les membres. Il s'agit de la dernière réunion de l'année pour la CLDR-CCATM.

### **1. Approbation du PV de la réunion du 26/08/2021**

Le PV est approuvé à l'unanimité à condition qu'une modification soit apportée : M. REMOUCHAMPS est décédé et il est nécessaire d'acter son départ de la CLDR-CCATM.

### **2. Suivi de la réunion « vélo »**

Hamoir a, comme prévu, instauré une Commission vélos qui s'est déjà réunie en novembre dernier. Celle-ci a passé en revue le diagnostic établi par le bureau d'études en charge du dossier. Ce diagnostic fait part d'un état de la situation et d'un objectif à atteindre dans différents domaines liés au vélo. La prochaine réunion se déroulera le mercredi 8 décembre ; le bureau d'études sera présent et donnera son avis sur les projets souhaités. Le diagnostic final sera envoyé d'ici début 2022.

Bonne nouvelle : le prochain PIC comportera une enveloppe supplémentaire destinée à la mobilité ; si les projets WaCy sont trop onéreux, il sera envisageable de transférer certains points dans le nouveau PIC. Ce PIC abordera également l'accessibilité PMR. Ce ne sont pas moins de 370.000€ qui seront disponibles sur 3 ans. Un troisième appel à projets WaCy est également prévu et concernera la mobilité douce générale. La mobilité douce est un sujet d'actualité, Hamoir doit avoir de l'ambition.

En outre, la police apportera son aide pour le comptage des usagers au printemps (WaCy). Pas mal d'espoir est placé dans la réalisation du projet de Comblain-la-Tour, en collaboration avec le SPW car le tracé est petit ainsi que le budget. Quant à la liaison entre Filot et Hamoir, c'est un autre souci ; M. LECERF a rencontré, de nouveau, le Cabinet du Ministre dernièrement.

Un citoyen a fait part à M. LECERF d'une interrogation vis-à-vis des bornes de chargement qui seront présentes à l'Administration. Ce dernier trouve que ces bornes seraient plus utiles le long des sentiers ou du RAVeL, utilisés lors des longues promenades. Les utilisateurs de VAE rechargent leur batterie durant un arrêt pique-nique ; quant au citoyen qui se déplace uniquement pour récupérer un document à l'Administration, par exemple, celui-ci a normalement une batterie chargée. Il serait peut-être opportun de revoir les positions des bornes sans oublier que celles-ci seront fixées au sol et ne pourront être placées dans une zone inondable. Enfin, un adaptateur doit être prévu afin que tous les types de VAE soient pris en charge par la borne. Le coût de ces bornes pour la Commune est d'environ



150€/ borne. Si des bornes pour voitures doivent être placées un jour, il faudrait déjà y penser pour centraliser l'électricité.

Concernant la future zone 30km/h dans le centre d'Hamoir, le SPW doit adopter un règlement ainsi que le Conseil communal (qui suivra celui du SPW). L'idée est de débiter la zone Place Del Cour, soit au niveau du distributeur, soit au niveau de l'auberge, plus haut. La rue du Neblon pourrait être concernée en partie. Le SPW devra indiquer les entrées de zones par un marquage ou par un rétrécissement. Fairon et Filot ont été analysés dans ce sens également mais pas encore Comblain-la-Tour, qui le sera prochainement. Toutes les zones intervillages, comme la rue d'Xhoris, seront en zone 50km/h. Les différents aménagements dans les rues communales n'ont pas coûtés beaucoup à la Commune car il s'agissait essentiellement de potelets ou de marquage. Enfin, ces nouvelles zones sont relativement bien respectées ; très peu d'accidents sont constatés.

### **3. Suivi de la réunion d'information à la population du samedi 30 octobre 2021 – questions/ réponses sur le projet du Permis d'urbanisation introduit par la SA Minguet et Lejeune visant la création d'un quartier de 38 habitations unifamiliales**

La réunion du 30 octobre s'est bien déroulée ; environ 30 personnes étaient présentes. Le promoteur a exposé son projet qui doit encore être adapté vis-à-vis des pompiers et des Voies hydrauliques ; une voie est demandée vers l'Avenue des Villas. Les citoyens ont posé des questions intéressantes lors de la présentation ; quelques remarques ont été émises ainsi que des échanges constructifs.

Il faut être vigilant concernant les délais car ils sont liés au CoDT ; pour l'appart-hôtel, ceux-ci doivent être prorogés. Une nouvelle circulaire relative aux inondations verra le jour dans les prochaines semaines et une nouvelle réunion sera programmée dès que la circulaire sortira.

Pour info, il est toujours possible d'être assuré contre les risques d'inondations mais certainement avec des montants ou une franchise plus élevés. Les habitations seront vendues entre 250.000€ et 350.000€ (4 façades et 3 chambres). A cela, ajoutons les frais annexes comme les frais de Notaire. Ce budget est plus cher que celui annoncé au départ et pourrait faire fuir de jeunes ménages. La population visée est celle qui vit actuellement à Werbeucommune. Toutefois, les questions financières ne concernent pas la Commune ; c'est le promoteur qui décide. Le rôle de la Commune est d'interpeller le GW au sujet des inondations. Il est vrai qu'il faut penser à la mobilité en cas de nouvelle crue importante.

En outre, les commerçants souhaiteraient une connexion entre le quartier et la rue du Pont ; il faut analyser la question. Le bureau d'études s'occupant du projet s'est rendu compte qu'Hamoir était une commune rurale et qu'il fallait respecter quelques critères importants. Enfin, la gare est un énorme atout pour ce quartier ; peu de commune en dispose.

### **4. Divers**

- Il faut faire avancer le projet du parking d'éco-voiturage à la gare pour éviter de perdre le subside ;

- Pour rappel, le projet de la passerelle concerne deux sources de financement : le DR et l'appel à projets Mobilité Active. Le projet a été modifié suite aux inondations et le bureau d'études est désormais prêt à déposer le permis d'urbanisme. Toutefois, l'administration bloque. La passerelle est un énorme projet qui tient à cœur de tous mais les finances communales ne sont pas au top actuellement. Il faudra prendre une décision en janvier sur l'activation de ce projet ou non ; le pour et le contre doit être pesé par rapport à d'autres dossiers qui pourraient être réalisés également ;
- La portion de RAVeL entre Fairon et Comblain-la-Tour sera réalisée en 2022 sur le budget 2021. Les travaux débuteront avant les expropriations ;
- Il faudra être vigilant dans le futur Quartier Nord car deux voiries (une douce et une pour automobiles) vont se croiser. Il serait peut-être plus opportun de créer la voirie pour automobiles le long de la voie douce. L'idée doit être proposée au bureau d'études même si les chemins ont certainement été créés dans ce sens pour une raison précise ;
- M. VAN ERPS a reçu un refus pour sa demande de permis de la part de la Ministre Tellier. Une nouvelle étude d'incidence sera donc réalisée en 2022 pour un coût de 23.000€. M. VAN ERPS a fait une demande de classe 3 pour 25 bateaux ; au total 75 bateaux seront disponibles pour la prochaine saison. Enfin, deux gîtes vont être détruits à Fairon le long du RAVeL ;
- M. LOBET a reçu une demande citoyenne pour indiquer la présence d'enfants via un panneau au Vicinal. Actuellement, un panneau est effectivement posé mais uniquement durant les congés scolaires. Il n'est pas souhaitable de prolonger l'action hors vacances mais la Commune va également étudier les zones 30km/h à Comblain-la-Tour ;
- La fiche 3.2 du PCDR (Filot) est actuellement à l'inspection des finances ; la convention sera signée par la Ministre début 2022 au plus tard ;
- Il serait intéressant de lancer un appel à projets pour le budget participatif du PCDR avant la fin de validité du PCDR de la commune (voir annexe pour compléments d'infos).

M. KRIESCHER remercie tous les membres pour leur participation. La réunion est clôturée à 21H30.

Claude Kriescher,  
Président

Mélanie Jaspard,  
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)